

RESOLUTIONS ADOPTEES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

(En dinars)

Résultat d'exploitation 2020	78 303,093
Régularisation du résultat d'exploitation 2020	(15 909,949)
Report à nouveau 2019	32,178
Sommes distribuables 2020	62 425,322
Dividendes	62 411,343
Report à nouveau 2020	13,979

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide de fixer le dividende de l'exercice 2020 à **3,709 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 13,979 dinars au compte « Report à nouveau».

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de MAXULA BOURSE, à compter du **28 mai 2021**. L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions MAXULA INVESTISSEMENT SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer un montant brut de 350 dinars par administrateur et par séance au titre de jetons de présence pour l'exercice 2020.

Ces jetons de présence seront supportés par le gestionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.